Compte rendu réunion du 08 octobre 2019 à l'ENVT Toulouse Désertification et maillage vétérinaire

Présents:

NOM Prénom Fonction et structure

Delphine FERRE-FAYACHE Présidente GTV Occitanie, vétérinaire Lot

Virginie FIRMIN Coordinatrice GTV Occitanie

Guillaume CONNEFROY Représentant GTV 32

Patrick PARISOT Président SRVEL, vétérinaire Haute-Garonne

David QUINT Vice-président SNVEL, vétérinaire Limousin

Laurent SAUVAGNAC Président CROV, Vétérinaire Haute-Garonne

Marie-Christine WEIBEL Trésorière CROV, vétérinaire Gers

Myriel PORTEOUS Sous-préfète de Limoux

Catherine PAVE Directrice adjointe DRAAF Occitanie

Valérie VOGLER Cheffe de service DRAAF Occitanie

Sophie BACHIN VINET Responsable de service Chambre Régionale d'agriculture Occitanie

Frédéric CARDON DUBOIS Région Occitanie Direction de l'agriculture

Marie Laure BELLOCQ Cheffe de service DDPP 66

Pierre BONTOUR Chef de service DDPP 09

Sylvie LEBE Cheffe de service DDCSPP 32

Thierry MATHET Chef de service DDPP 11

Nicolas MARCHAND Représentant Conseil Départemental 11

Michel CHAUDESAIGUES éleveur, vice-Président du GDS 11 et représentant FRGDS Occitanie

Eve POTTIEZ Directrice adjointe GDS 31

Elodie REVERSAT Directrice GDS 09

Christophe BLANDIN éleveur, Président du GDS 66 et représentant FRGDS Occitanie

Martine SOLERE Directrice GDS 66

Christian TROUCHE Directeur GDS32

Éric CADORE Directeur Laboratoire Départemental du Gers

Alix ALDEBERT Etudiante Vétérinaire, GTV junior

Excusés: Emilie GUSSE Représentante GTV 09, Sylvain FRAYSSE Président FRGDS Occitanie

Points abordés :

1 - Tour de table :

Une question est posée à l'ensemble des participants :

Que représente pour chacun la désertification vétérinaire ?

Les réponses énoncées sont les suivantes :

- La souffrance des animaux, le bien-être animal en question.
- La souffrance des vétérinaires qui ont une surcharge de travail, qui n'arrivent pas à conserver du temps de vie personnel, qui travaillent 7/7 jours.
- La souffrance des éleveurs qui rencontrent des difficultés économiques, une évolution de leur métier et une image dans la société pas toujours positive.
- Le risque de crise sanitaire non traitée, l'arrêt des soins aux animaux, la perte de moyens d'actions pour les actes de prophylaxie.
- Le manque d'attractivité des territoires ruraux, le manque d'accessibilité des services publics.
- La méthode de travail différente entre éleveurs et détenteurs d'animaux.

2 - Etat des lieux:

Nous avons présenté les cartes de l'Atlas démographique de la profession vétérinaire fait par le Conseil de l'Ordre Vétérinaire de 2018 représentant le nombre de vétérinaires déclarant une activité rurale (diapo 6) et le nombre de vétérinaires déclarant une activité rurale en rapport au nombre d'élevages bovins (diapo 7) : ces 2 cartes permettent de montrer des zones géographiques sous tension avec peu de vétérinaires qui déclarent une activité rurale.

De plus le Dr MC. WEIBEL précise que ces cartes surestiment le nombre de vétérinaires en activité rurale sachant que cette déclaration d'activité est effective même si on n'intervient que très peu en activité rurale.

Nous avons présenté la répartition du chiffre d'affaires des vétérinaires en 2016 (source INSEE Première de 2018) (diapo 8 et 9) : on s'aperçoit que 66% du chiffre d'affaire est réalisé grâce à l'activité canine (chien, chat, NAC) alors que l'activité rurale ne représente que 28% du chiffre d'affaire.

De plus le chiffre d'affaire de l'activité canine est en forte augmentation depuis 20 ans alors que le chiffre d'affaire de l'activité rurale n'augmente plus voire diminue depuis 2008 ce qui ne participe pas à l'attractivité de cette activité.

Il est ensuite présenté des éléments d'avancées de la feuille de route nationale (diapo 12). Le tutorat est abordé et il apparait comme une solution intéressante à la valorisation de l'activité rurale.

Mme V. VOGLER précise que le nombre de vétérinaires qui continuent à exercer en activité rurale, suite à ce tutorat, est satisfaisant. Cependant le nombre de places est limité car le coût de cette action est important.

Enfin le Dr WEIBEL demande à ce que le système de tutorat soit accessible à des petits cabinets qui ont une activité mixte et qui ne remplissent pas les critères de volume d'activité demandés en activité rurale. Le Dr MC. WEIBEL du Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires (CROV) présente la situation du maillage vétérinaire en Occitanie (diapo 15 et 16). Elle évoque différentes situations problématiques qui sont liées à plusieurs types de problématiques qui sont les suivantes : le manque de rentabilité des structures, le recrutement de nouveaux vétérinaires et les difficultés de management au sein des structures.

3-Le maintien des vétérinaires existants

3-1 Les difficultés liées à la permanence et à la continuité des soins (astreintes)

Dr D. QUINT, vice-président du Syndicat National des Vétérinaires Libéraux (SNVEL) présente la problématique liée à la gestion des gardes.

Un vétérinaire doit pouvoir répondre à tout moment à une urgence, tous les jours, à toutes heures. Cette astreinte est non rémunérée et entraine une surcharge de travail qui se fait d'autant plus ressentir quand le cabinet comporte peu de praticiens, ce qui est de plus en plus le cas en zone rurale.

Des solutions ont été réfléchies dont un système de régulation téléphonique. Il existe aujourd'hui une plateforme téléphonique « Vétophonie » qui répond aux appels d'urgence (un opérateur de régulation) et fait le tri entre ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas. Si l'appel nécessite une intervention le régulateur appelle le vétérinaire positionné en premier sur une liste préétablie.

Ce système est cependant assez coûteux et reste encore expérimental.

Plusieurs questions se posent : pour le tester dans notre région, il faudrait le restreindre à une zone plus petite que la région : un département ? Un bassin de vie ? La question du financement ? A-t-on un retour des expériences de gestion des gardes dans d'autres pays ? Comment est engagée la responsabilité du régulateur ? Comment l'ARS finance sa régulation en médecine humaine ? Comment le mettre en place pour que le coût de ce service ne soit pas une charge supplémentaire au cout d'astreinte déjà important ?

Afin de répondre à ces questions et d'avancer sur le sujet, il est décidé de constituer un groupe de travail avec : le SNVEL (David QUINT), la CROV (Marie Christine Weibel) qui cherche des expériences à l'étranger, le GTV Occitanie (Virginie FIRMIN) prends des informations auprès de l'ARS (M Ricordeau) et la FRGDS (à désigner).

Une première réunion téléphonique sera effectuée début décembre au cours de laquelle chaque partenaire présentera ses avancées.

3-2 Le partenariat vétérinaire – éleveur

Tous les partenaires présents sont convaincus que le travail de lutte contre la désertification vétérinaire ne pourra se faire qu'avec les éleveurs.

Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées :

Ce partenariat vétérinaire/éleveur peut être renforcé par des temps de sensibilisation et d'échanges lors de manifestations agricoles au sein des différents départements de la région. Lors de ces temps d'échanges tels que des tables rondes, des outils pourraient être créés (quiz, jeux de plateau par exemple).

Sophie BACCHIN VINET et Eve POTTIEZ indiquent que les évènements agricoles sont souvent l'occasion de rencontres et échanges entre éleveurs dans une ambiance conviviale voir festive. Si de tels ateliers de sensibilisation sont mis en place, elles évoquent la nécessité de bien cibler les évènements dans lesquels ils pourraient avoir lieu, afin de garantir leur réussite.

Dr T. MATHET rappelle que le temps de la visite sanitaire est normalement un temps d'échange et de discussion vétérinaire /éleveur.

Mme M. Porteous énonce l'idée de la mise en place de temps de sensibilisation par des vétérinaires au sein des lycées agricoles de la région afin de faire connaître leur métier et ses exigences aux futurs éleveurs. Il est rappelé que l'enseignement dans les lycées agricoles est sous la responsabilité de la DRAAF.

Dr D. FERRE-FAYACHE précise que les vétérinaires qui interviennent en lycée agricole sont pour la majorité des vétérinaires de coopérative. Il faudrait envisager une solution pour que plus de vétérinaires libéraux puissent également y intervenir.

Michel CHAUDESAIGUES énonce l'idée d'intervenir auprès des jeunes agriculteurs, lors de leurs stages notamment afin de les sensibiliser également. V.FIRMIN se charge de les contacter afin de leur présenter cette idée.

Dr D. QUINT indique que l'éleveur doit prendre conscience que le vétérinaire ne représente pas un coût mais un investissement ce qui n'est pas toujours perçu comme tel. Le vétérinaire peut être facteur de conseil, de prévention pour l'élevage.

Les systèmes de contractualisations vétérinaires/éleveurs sont présentés comme une solution possible.

2 exemples sont évoqués lors de la réunion :

- Un modèle expérimenté par Dr Xavier QUENTIN vétérinaire en Normandie qui a mis en place des contrats de soin avec ses éleveurs en partenariat avec le GDS.
- Un modèle plus collectif présenté par le Dr Philippe SULPICE vétérinaire en Rhône-Alpes, où des cabinets vétérinaires contractualisent avec une association d'éleveurs.

Eve POTTIEZ présente un exemple de partenariat : le projet de 6 fermes pilotes Ecoantibio porté par le GDS31 avec différents partenaires financiers et techniques. Les différents acteurs de l'élevage sont mobilisés autour de l'éleveur (GDS, vétérinaire, conseiller bovin Chambre d'agriculture 31) pour apporter un suivi annuel durant 3 ans dans le cadre de l'approche globale sanitaire de troupeau. Trois objectifs prioritaires : améliorer les résultats technico-économiques des éleveurs, faire monter en compétences les acteurs de l'élevage et tisser des liens entre eux, diffuser les connaissances et résultats d'expériences.2 journées fermes ouvertes vont avoir lieu les 4 et 5 décembre prochains.

Le Dr PARISOT qui participe à ce projet explique le bénéfice pour tous de travailler ensemble, les compétences des acteurs étant complémentaires, et l'échange nécessaire pour favoriser le préventif au curatif dans les exploitations.

Cette expérimentation doit ouvrir la porte à un outil reproductible dans d'autres élevages. En effet à ce stade, Valérie VOGLER souligne que le coût par élevage pilote est important.

Ces modèles de contractualisation et de partenariat permettent un positionnement différent du vétérinaire qui n'est plus celui de « pompier » mais bien celui de vecteur de soin mais aussi de conseil, de prévention, de bien-être animal. Ces différents modèles peuvent permettre à l'éleveur d'anticiper et d'optimiser ses dépenses.

Pour le vétérinaire cela permet de mieux anticiper sa charge de travail et de diminuer la part de vente de médicaments dans son cabinet tout en ayant un travail attractif en développant le conseil et la prévention.

La mise en place de temps d'échanges vétérinaires – éleveurs avec un temps de présentation du système de contractualisation est une idée qui paraît intéressante et réalisable au sein de notre région.

Un groupe de travail GTV (D. FERRE-FAYACHE) – CROV (MC. WEIBEL) – SNVEL (P.PARISOT) – DRAAF (V.VOGLER) – FRGDS (A désigner) - Chambre Régionale d'Agriculture (S.BACHIN VINET) et la Région (F.CARDON-DUBOIS) va être proposé. Une première réunion téléphonique sera proposée en décembre.

3-3 La rentabilité des cabinets vétérinaires

La question du manque de rentabilité de l'activité rurale au regard des charges financières d'une structure vétérinaire (dont le coût des gardes) est présentée.

Christophe BLANDIN questionne sur les difficultés des vétérinaires pour exercer en rural au sens large.

- Les tarifs de prophylaxie

L'évolution nécessaire des tarifs de prophylaxie au minima en lien avec l'évolution du coût de la vie est énoncée.

Afin de permettre aux vétérinaires qui participent aux temps de négociation des tarifs de prophylaxie, d'avoir une vision régionale et nationale de ces tarifs et de prendre connaissance des recommandations du CGAEER en 2018, le GTV Occitanie a élaboré un document de synthèse fournit aux participants à la réunion.

Dr D. QUINT présente le cas de l'Allier où Mme La Préfète a validé une augmentation des tarifs de prophylaxie de + 0.4 points alors que le point ordinal a augmenté de 0.9 et celui de la convention collective de 1.6 points. Cette situation n'est pour lui pas acceptable et témoigne d'un manque de considération pour la profession vétérinaire.

N.B.: Lors de la réunion il n'y a pas eu de débats sur les tarifs des prophylaxies en Occitanie. Le document distribué concernant ces tarifs a été envoyé aux vétérinaires participants aux temps de négociation bipartites départementaux.

- Les possibilités d'aides financières

La question des aides financières possibles est soulevée et le cas des financements du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est présenté. En effet le Conseil Départemental propose une aide financière aux vétérinaires qui effectuent des visites en zone rurale (aide pour les visites et pour les déplacements). Le Conseil Départemental apporte également une aide au GDS pour la prise en charge de prophylaxie.

Mme Porteous rappelle que ce mode de financement n'est pas possible de fait (pas d'Aide Publique directe à des entreprises privées).

Une aide des collectivités territoriales sous forme de délégation de service public est envisageable mais il faut réfléchir sous quelle forme et en partenariat avec les élu(e)s des territoires et leurs directeurs généraux des services (DGS) des départements.

Valérie VOGLER évoque qu'il est nécessaire d'associer les éleveurs pour ce type de demandes auprès des acteurs publics, sans quoi les demandes risquent d'être difficilement entendues.

Frédéric CARDON DUBOIS souligne que le Conseil Régional n'a pas vocation à apporter des aides financières de fonctionnement pour des acteurs privés. A noter qu'une de ses compétences relève du développement économique.

Mme PORTEOUS évoque la possibilité pour l'Etat de mettre à disposition des locaux dans les zones rurales afin de faciliter l'installation par exemple de médecins. Elle invite le GTV Occitanie à se rapprocher d'elle pour la problématique de désertification vétérinaire dans l'Aude en lien avec cette possibilité.

Marie-Christine Weibel propose de consulter des élus(es) et les DGS des collectivités concernées, en particulier dans le département de l'Aude où plusieurs représentants des collectivités sont impliqués dans ce dossier. Ce travail aura pour objectif de sensibiliser les acteurs publics à la problématique et d'identifier les leviers possibles de soutiens de ces différents acteurs.

Un groupe de travail est constitué afin de rencontrer les élus(e)s et les responsables des collectivités territoriales et de chercher des solutions de prise en charge financière et/ou matérielle possible. Ce groupe est composé du CROV (MC. WEIBEL) – Mme la Sous-Préfète de Limoux (M. PORTEOUS) – le représentant du Conseil Départemental de l'Aude (N. MARCHAND).

Un temps de réunion téléphonique ou physique est à programmer mi-janvier.

Une seconde grande problématique est présentée. Il s'agit du recrutement de nouveaux vétérinaires en zone rurale.

4 – Le recrutement de nouveaux vétérinaires

4–1 L'attractivité des territoires

Suite à plusieurs rapports et enquêtes effectués il a été identifié que le manque d'attractivité d'un territoire est un réel frein à l'installation de nouveaux vétérinaires en zone rurale. Face à cette problématique des solutions ont été expérimentées.

Un exemple d'actions est présenté : dans l'Aveyron le Conseil Départemental a créé un livret d'accueil et une page Facebook de promotion et de valorisation du territoire. Le GTV 12 organise également une réunion annuelle d'accueil des nouveaux vétérinaires afin de leur présenter les différents partenaires du département. Enfin des week-ends festifs de découverte du territoire mais aussi des cliniques existantes sont organisés.

Laurent SAUVAGNAC évoque que 5 ans après la sortie de l'école vétérinaire, 20% des étudiants diplômés de l'ENVT font un métier non en lien direct avec la médecine vétérinaires. Christophe BLANDIN questionne sur la formation des vétérinaires : sont-ils formés pour exercer aussi bien en médecine rurale qu'en canine par exemple ? Réponse de Laurent SAUVAGNAC : oui ils sont capables d'exercer aussi bien en canine qu'en médecine rurale, même si certains font une spécialité en fin de cursus spécifique (15% des étudiants à l'échelle nationale prennent une « spécialisation » de fin de cursus en rurale), mais c'est l'expérience qui renforcera leurs compétences. Il est difficile d'exercer en médecine rurale après plusieurs années d'exercices uniquement en canine par exemple.

Michel CHAUDESAIGUES évoque également un autre élément pouvant freiner l'installation en milieu rural : un cabinet installé en zone rurale exerçant uniquement en canine par exemple rend in fine difficile l'installation d'un nouveau vétérinaire souhaitant faire de la médecine mixte. En effet le vétérinaire mixte a l'obligation d'effectuer des astreintes pour tous les animaux qu'il suit. Etant en cabinet, les astreintes se partagent entre vétérinaires. Alors l'ensemble du cabinet devra être assez compétent et formé pour effectuer des astreintes en activité rurale comme en canine.

Afin de connaître les attentes des futurs vétérinaires, il est proposé à Alix ALDEBERT représentante du GTV Junior, d'effectuer une enquête auprès des actuels étudiants afin de

connaître leurs attentes et leurs besoins pour définir leur lieu d'exercice professionnel. Les retours de cette enquête sont attendus pour mi-janvier.

Le GTV junior organise également des week-ends découverte des territoires. Le prochain aura lieu dans le Gers.

Le GTV Occitanie propose de faire du lien entre le GTV Junior et les cliniques vétérinaires des territoires choisis pour ces moments de découvertes.

4-2 Les aides à l'installation

Lors du congrès organisé par le GTV PACA sur le thème de la désertification vétérinaire, une responsable de l'ARS a présenté les aides à l'installation des médecins généralistes en zone rurale financées par l'ARS.

Ces aides possibles sont par exemple des aides à la création de cabinets secondaires en zone blanche, la mise en place de contrat d'engagement des étudiants à travailler en rural en échange d'une bourse et l'exercice partagé avec la création de maisons de santé.

Ces aides sont proposées aux médecins mais il se pose la question de la possibilité de les transposer pour les vétérinaires.

Mme PORTEOUS rappelle qu'en l'état et au regard du droit, cette transposition n'est de fait pas possible.

4–3 Favoriser l'organisation des actes de prophylaxie et le recrutement

Afin de favoriser le lien entre les cabinets vétérinaires et les étudiants, il est proposé que le GTV Occitanie créé des outils de coordination dans la mise en place des tournées de prophylaxie et des propositions de recrutements des cabinets vétérinaires de la région.

Dr D. FERRE-FAYACHE et V. FIRMIN (GTV Occitanie) vont présenter avant la fin de l'année une proposition d'action de coordination des plannings de prophylaxie en soutien aux vétérinaires.

En conclusion plusieurs groupes de travail sont donc constitués et présentés ci-dessous. Ces groupes seront coordonnés par le GTV Occitanie.

Thème	Référent	Partenaires : nom	Echéances
La permanence et la continuité des soins	SNVEL Dr D.QUINT et P.PARISOT	CROV (MC.WEIBEL), GTV Occitanie (D.FERRE-FAYACHE) et FRGDS (A désigner)	Réunion téléphonique en décembre
Temps d'échange vétérinaires/éleveurs avec présentation du modèle de contractualisation	GTV Occitanie Dr D.FERRE- FAYACHE	CROV (MC.WEIBEL), SRVEL (P.PARISOT), FRGDS (A désigner), DRAAF (V.VOGLER), Chambre Régionale d'Agriculture (S.BACHIN- VINET) et la Région (F.CADON- DUBOIS)	Réunion téléphonique en décembre
Rencontre avec les élu(e)s et les responsables des collectivités territoriales	CROV Dr WEIBEL	Département (N.MARCHAND), La sous-préfecture de Limoux (M.PORTEOUS)	Réunion téléphonique ou physique mi-janvier